

## Vivendi : l'assemblée générale s'annonce agitée

La tension risque de monter, mardi, entre les actionnaires minoritaires et Vincent Bolloré, dont deux sociétés de conseils en vote dénoncent la gouvernance.

LE MONDE ECONOMIE | 24.04.2017 à 10h15 | Par Sandrine Cassini



La tension promet de monter entre les actionnaires minoritaires et Vincent Bolloré, lors de l'assemblée générale de Vivendi, mardi 25 avril. Si l'agence en conseil de vote Glass Lewis a décidé de soutenir les résolutions du groupe de médias, deux concurrentes, ISS et le français Proxinvest ont recommandé d'en rejeter de 14 à 15 sur 25. Parmi les dispositions les plus symboliques, elles se prononcent contre le renouvellement pour quatre ans du mandat de Vincent Bolloré au conseil de surveillance, qu'il préside, et contre la ratification du poste d'administrateur de son fils Yannick Bolloré.

Au cœur des désaccords, Proxinvest cite la « *mainmise* » de l'homme d'affaires breton sur la gouvernance du groupe, dont il ne détient que 20 % du capital et 29 % des droits de vote. De fait, le conseil doit être substantiellement modifié, avec le départ des administrateurs indépendants Yseulys Costes (1000Mercis), Pascal Cagni (ex-patron d'Apple Europe) et Alexandre de Juniac (ex-patron d'Air France). Or Vivendi ne s'est pas attelé à leur trouver des remplaçants. A la place, après l'arrivée en 2016 de Yannick Bolloré, le groupe souhaite faire entrer Véronique Driot-Argentin et Sandrine Le Bihan, des salariées de Vivendi qui n'auront donc pas le statut d'indépendantes.

Autre problème, ni ISS ni Proxinvest ne considèrent que Tarak Ben Ammar, dont la société Quinta Communications détient un contrat avec Studio Canal, une entité du groupe, puisse être qualifié d'administrateur indépendant. Pourtant, c'est à ce titre que le groupe de médias le fait siéger. Même chose pour Aliza Jabès, qu'ISS n'a pas non plus classée dans la catégorie des membres libres de conflits d'intérêts, en raison d'absence d'informations sur les relations commerciales entre Nuxe et Vivendi. Contacté par Le Monde, Vivendi n'a pas souhaité faire de commentaires.

### Prise de contrôle

Au final, si les résolutions proposées étaient adoptées, la part des indépendants serait réduite à 33 % du conseil de surveillance, selon ISS, et à 42 %, d'après Proxinvest, qui rappelle que cette part atteignait 71 % en 2014, « *lorsque*

*Bolloré a commencé à monter au capital avec 5 % des droits de vote ». C'était « alors considéré comme un exemple en matière de gouvernance ». Proxinvest dénonce un manque « d'intérêt pour les minoritaires » chez l'homme d'affaires, auquel elle reproche de prendre « petit à petit le contrôle d'un groupe via le droit de vote double et une recomposition d'un conseil ».*

Proxinvest rappelle ainsi le duel qui avait opposé Vincent Bolloré aux actionnaires, il y a deux ans. Contrairement aux autres groupes du CAC 40, Vivendi n'avait pas voulu leur proposer de se prononcer en assemblée générale sur la loi du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, dite loi Florange, qui octroie des droits de vote double aux actionnaires détenant des titres depuis plus de deux ans. Pour que ce principe soit mis aux voix, la puissante société de gestion Phitrust avait déposé une résolution. Approuvée à 50,06 % en assemblée générale, elle n'avait pas recueilli les deux tiers des votes exigés pour ce type de mesure. Mais par son attitude, Vivendi avait « *fortement déçu les investisseurs* », rappelle Proxinvest.

### **Des rémunérations critiquées**

Glass Lewis ne s'oppose pas à la réforme du conseil, mais n'en souligne pas moins l'emprise de Vincent Bolloré. Elle considère toutefois que « *la plupart des actionnaires, pas tous, acceptent la nature et l'extension du contrôle de la famille sur le conseil de surveillance* ».

La gouvernance n'est pas seule à faire débat. ISS et Proxinvest pointent du doigt les modifications des modes de rémunération du directoire. Arnaud de Puyfontaine, son président, Frédéric Crépin, secrétaire général du groupe, Hervé Philippe, son directeur financier, Stéphane Roussel, directeur général en charge des opérations, et Simon Gillham, président de Vivendi Village, ont vu la part fixe de leur salaire progresser dans une fourchette comprise entre 14 % et 41 % en 2016. Une façon de maintenir les niveaux de rémunération malgré une année morose.

Tout compris (fixe, variable, actions), Arnaud de Puyfontaine a perçu l'an passé 3,79 millions d'euros, soit une augmentation de 10 %, malgré « *un exercice 2016 difficile pour le groupe et très moyen en termes de retour aux actionnaires* », dit Proxinvest. Pour justifier cette générosité, Vivendi a produit un comparatif de rémunération des différents patrons des grands groupes de médias mondiaux (Lagardère, WPP, Sky...). Mais la société de conseil aux actionnaires rappelle que Vivendi reste un « holding », où les véritables opérationnels sont à la tête des différentes filiales, qu'il s'agisse de Canal + ou d'Universal. « *Une rémunération fixe supérieure au CAC 40 nous paraît dès lors peu justifiée* ».

### **De potentiels conflit d'intérêts**

Egalement critiqué, le contrat de prestation de service conclu entre Dominique Delport et Vivendi. Depuis 2015, Vivendi fait appel au numéro deux d'Havas, dont Bolloré possède 60 %, pour aider au développement de Vivendi Content et de sa filiale de vidéos Dailymotion, pour une rémunération fixe de 300 000 euros, et un variable pouvant aller jusqu'à 200 000 euros.

Problème, Dominique Delport est aussi membre du conseil de surveillance de Vivendi et fait partie du comité de rémunération. Glass Lewis, ISS et Proxinvest voient dans ce cumul de fonctions une source potentielle de « *conflit d'intérêts* », le dirigeant pouvant être tenté de faire passer ses intérêts avant ceux des actionnaires. L'an passé, ces derniers s'étaient prononcés à 39 % contre ce contrat.

Reste à savoir qui sortira gagnant de l'affrontement. Derrière Vincent Bolloré, le capital est très éclaté, le second actionnaire, BlackRock, détenant 4,4 % des actions, devant les salariés (3,3 %), et une kyrielle d'investisseurs possédant au maximum 3 % des parts. Et Vivendi a mené campagne pour convaincre ses actionnaires. Une belle bataille à venir.